

ROTHBACH



“underem schiewe-bari”

Bulletin Municipal N°= 7

Janvier 2007

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

Cette 7^{ème} édition aurait pu être la dernière, mais le gouvernement en a décidé autrement. Cette prolongation ne représente ni une sanction ni une récompense, elle permet d'abrégier la multiplicité des élections au courant de l'année 2007.

Je vous encourage à venir nombreux aux urnes car votre avenir est fonction de leurs résultats.

Au sein de la commune, les travaux vont bon train malgré des retards habituels incombant aux entreprises. Notre souci majeur sera de rester au service de la collectivité. Venez à notre rencontre, aiguisez votre curiosité : POS, PLU, CCPN, SCOT, ne doivent pas vous laisser indifférents.

Je compte aussi sur votre esprit de civisme. Si notre beau village peut se targuer d'éloges, vous en serez les principaux acteurs.

« Agir n'est autre chose que produire. Qui condamne l'activité, condamne la fécondité. » Vauvenargues

Bonne année 2007 à toutes et à tous. Alles guede im neje Johr !

Herbert SCHOTT

SOMMAIRE

- | | |
|---|-------------|
| - Le Mot du Maire | page 1 |
| - Révision d'aménagement forestier sur 20 ans | page 2 et 3 |
| - Columbarium | page 4 |
| - Transfert des pompiers de Rothbach au SDIS | page 5 et 6 |
| - Financement transport RPI Offwiller – Rothbach | page 6 |
| - Budget 2006 – investissements réalisés | page 7 |
| - L'état civil en 2006 | page 8 |
| - Les Grands anniversaires – Environnement - Mairie | page 9 |
| - Fêtes de Noël des aînés et de la jeunesse | page 10 |

Bulletin périodique

Comité de rédaction :

- Iss Claire
- Kern Simone
- Klein Rémy
- Trautmann Martine
- Untereiner Christian

GROS PLAN SUR...

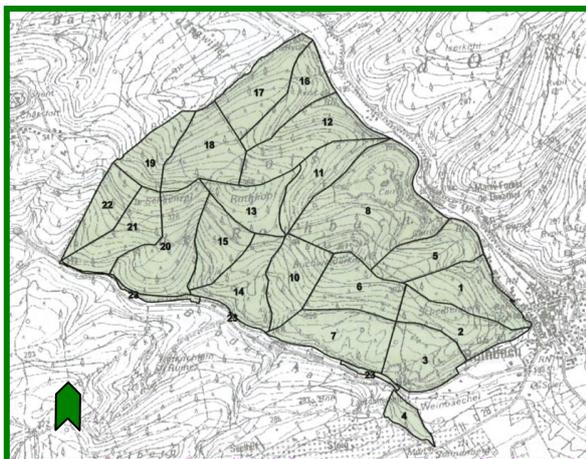
La révision de l'aménagement forestier 2007-2026

La forêt communale de Rothbach



La forêt communale de Rothbach est gérée par l'Office National des Forêts. Le projet d'aménagement forestier 2007-2026 a été réalisé avec la participation de Monsieur Richard HAMM, Chef de projet, et grâce à celle, active et passionnée, de **Monsieur Pierre SCHWARZ**, Agent patrimonial, chef du triage de Rothbach, présent et motivé sur le massif depuis janvier 1983. Cette révision de l'aménagement forestier de notre forêt communale pour les vingt prochaines années doit tenir compte de **l'objectif de gestion durable**, associant de façon la plus harmonieuse possible **l'objectif de production** du bois d'œuvre feuillu et résineux de la meilleure qualité possible avec **l'objectif plus général de protection** du milieu naturel, de la diversité biologique et du paysage, ainsi que des besoins sociétaux.

La forêt communale de Rothbach tire son origine des domaines du Conté de Hanau-Lichtenberg et est devenue propriété de la commune à la révolution française. Elle



couvre **une surface de 309.96 ha** et fait partie de la région des **Basses Vosges gréseuses** ; elle comprend **22 parcelles** numérotées de **1 à 8 et de 10 à 23**.

Sauf pour le petit appendice de la parcelle 4, la forêt se compose d'un massif unique, vallonné, entre les vallées du Rothbach et du Bruderthal. Les deux versants Nord-est et Sud-ouest ont des pentes relativement fortes ; l'altitude varie entre 190 et 375 mètres au sommet du Rothkopf.

La forêt est dominée à plus de 76 % par les essences résineuses, et notamment par le

pin sylvestre 66% ; l'épicéa vient après avec 6%, suivi par les Douglas 2%, le mélèze et le sapin 1% chacun ;

Les feuillus représentent un peu plus de 21 % : le hêtre en est la composante principale avec 12% suivi du chêne sessile 6%.

Le couvert des essences forestières et son évolution depuis 1926 nous montrent :

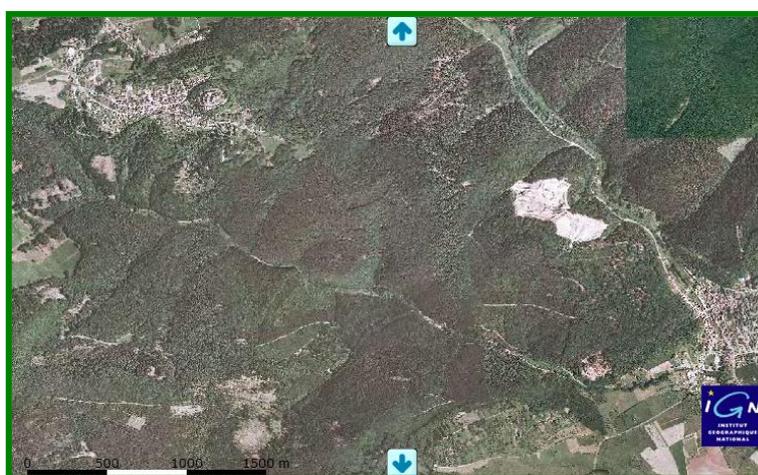
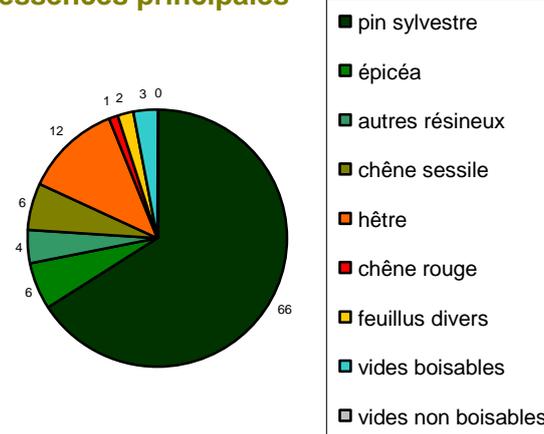
- ❖ La régression lente du pin sylvestre, surtout durant le dernier aménagement ainsi qu'un léger recul de l'épicéa au profit du Douglas.
- ❖ La remontée lente mais régulière et constante de la représentativité du hêtre depuis 1960, pour retrouver le chiffre de 1926.
- ❖ La stagnation du chêne à un niveau inférieur à 1926.

On observe également une importance des bois moyens au détriment des gros bois et dans une faible mesure des petits bois. Au niveau de la régénération, on observe une installation difficile pour cause d'abrutissement. L'état sanitaire des peuplements est bon mais des problèmes sur les essences résineuses persistent, avec des attaques de scolytes sur les épicéas et sur les pins sylvestres et le dépérissement des sapins à la suite d'épisodes de sécheresse.

La présence du hibou grand duc est régulièrement signalée depuis 2004 au Buchwalderkopf (parcelle 8). La faune présente est celle habituellement rencontrée dans les grands massifs forestiers de la région : cerf, chevreuil, sanglier (densité trop forte et en augmentation), renard, martre, blaireau, chat sauvage et chauve-souris ; cette trop forte densité est la cause d'importants dégâts d'écorçage, d'abroustissement de ramassage et de déterrement (sanglier).

L'équilibre sylvo-cynégétique peut donc être considéré comme critique pour toute la forêt.

essences principales



La surface terrière moyenne obtenue à l'échelle de la forêt est de **22.4 m²/ha**.

Le volume moyen comptabilisé à l'aide du tarif aménagement ALGAN 11 est de **227 m³/ha**

En conclusion, pour les 20 prochaines années :

- ✓ Le choix est de favoriser au maximum l'introduction et le développement des essences stationnelles feuillues ; les peuplements en maturation (18%), qui comprennent du gros bois, seront classés en régénération étalée, ce qui permettra de récolter les gros bois mûrs, et par l'allongement de la régénération, laissera le temps à tous les arbres d'atteindre leur maturité et de limiter les sacrifices d'exploitabilité.
- ✓ Un tiers de la forêt étant surcapitalisé et notamment le pin sylvestre, il est nécessaire d'adapter ces prélèvements et de rejoindre les fourchettes de surfaces terrières objectifs.
- ✓ Tout en tenant compte des peuplements actuels, la forêt sera traitée en futaie régulière à régénération étalée, avec un sous groupe irrégulier.
- ✓ La pression de chasse doit s'amplifier très sensiblement sur le gibier rouge et noir.
- ✓ L'enjeu paysager de l'ensemble du massif est élevé par une fréquentation touristique importante, par l'exploitation de carrières à ciel ouvert et par la vision qu'offre la forêt au site très touristique et historique, d'enjeu régional, du château de Lichtenberg .Le classement de certaines zones en sites d'intérêt paysager ou écologiques garantiront la pérennité du paysage.
- ✓ La partie de la forêt surplombant en pente forte une partie des habitations, rue du château, et présentant des risques importants d'éboulements sera traitée en

futaie irrégulière et la végétation de la lisière rapprochée du village sera maintenue à un stade arbustif.

- ✓ La délimitation des limites périmétrales devra être réalisée par la recherche approfondie des bornes manquantes et leur mise en place ou remplacement éventuel.

Bilan :

En diminution par rapport aux moyennes observées pendant la période précédente

- ❖ Les prévisions de recette s'élèveraient à **424 €/ha/an** (- de 28 %)
- ❖ Les prévisions de dépenses s'élèveraient à **36 €/ha/an** (- de 45%)

Le bilan net est de 267 €/ha

(Baisse prévisionnelle des recettes des carrières et frais de gestion et impôts fonciers inclus)

Un columbarium au cimetière de Rothbach...



Les travaux d'installation du columbarium sont en cours, et devront s'achever au printemps 2007.

Un soin particulier a été apporté dans le choix des stèles en grès et leurs implantations pour préserver une harmonie dans notre cimetière.

Une placette aménagée permettra le recueillement et l'inhumation des urnes funéraires après le culte.

Chaque stèle est composée de 3 emplacements, pouvant chacune comporter 4 urnes.

Prix des concessions pour 2007 :

- Tombe simple :
 - o 30€ pour 15 ans
 - o 60€ pour 30 ans
- Tombe double :
 - o 60€ pour 15 ans
 - o 120€ pour 30 ans
- Columbarium :
 - o 750€ pour 15 ans
 - o 1500€ pour 30 ans



TRANSFERT DES POMPIERS DE ROTHBACH AU SDIS 67

Le service départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin - **SDIS 67** - est un établissement public, administré par un conseil d'administration représentant les collectivités locales, et composé de sapeurs-pompiers professionnels, de sapeurs-pompiers volontaires et de personnels administratifs et techniques, ayant pour mission la défense incendie, le secours aux personnes et la protection des biens et de l'environnement.



Nos 8 pompiers avec le chef de corps.

De gauche à droite :

Caporal Kessler Jean-Philippe – Caporal Gerlinger Georges – 1^{ère} Classe Zimmer Nathalie
Caporal Wimmenauer Walter – 1^{ère} Classe Zimmer Audrey – 1^{ère} Classe Kayser Franck
1^{ère} Classe Muller – Lieutenant Diffiné Henri d'Offwiller
1^{ère} Classe Dick Boris (manque sur la photo)

Les unités territoriales constituent le premier niveau de réponse opérationnelle au service public de secours et de lutte contre l'incendie. Elles sont constituées de centres de première intervention (CPI), regroupés autour d'un centre de secours principal (Ingwiller).

Le transfert au SDIS des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires, lorsqu'ils desservent un centre de secours principal ou un centre de secours étant obligatoire a été achevé avant juin 2001; celui, facultatif, des sapeurs-pompiers desservant un centre de première intervention, après avoir été interrompu par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, a été relancé par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile. Il suppose une demande du conseil municipal de la commune, siège du centre de première intervention. Le rattachement des sapeurs-pompiers volontaires s'effectue dans les conditions fixées par le conseil d'administration du SDIS.

La contribution au SDIS se décomposera en contingent incendie et en contribution de transfert. Elle s'élèvera à 18,21 € par habitant (somme à actualiser sur la base de l'indice INSEE des prix de la consommation), le SDIS prenant en charge sur son budget (avec la dotation du conseil général) la différence entre 18,21 € / habitant et le coût réel du transfert d'un CPI par habitant. Le chiffre de la population retenu pour ce calcul sera celui du recensement de 1999 (+ résidences secondaires).

Afin de pouvoir répondre pleinement aux critères et conditions fixés par le SDIS pour l'intégration du CPI au corps départemental, le transfert ne pourra être envisagé que s'il est prolongé par la création d'une section locale unique regroupant les corps locaux des sapeurs-pompiers d'Offwiller et de Rothbach.

Le transfert au SDIS sera effectif au 1^{er} Janvier 2007 en regroupant les deux communes Offwiller et Rothbach.

Les procédures et la prise en charge des interventions ne changent pas pour les habitants des deux communes.

En cas d'intervention : faites le 18 !

Nos pompiers encouragent toutes les bonnes volontés à venir les rejoindre !
Les jeunes à partir de 16 ans devront suivre une formation qualifiante de 240 heures réparties sur les deux premières années.

Financement du transport scolaire du RPI **OFFWILLER-ROTHBACH**

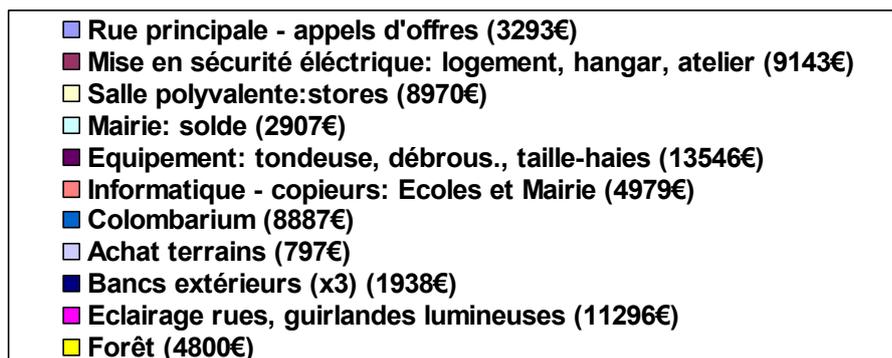
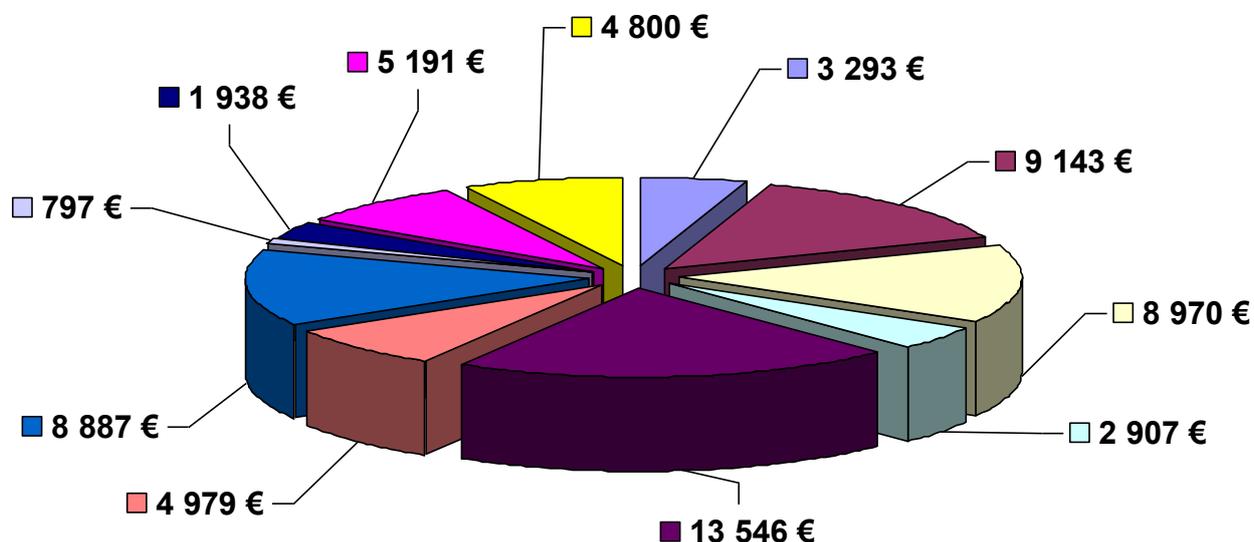
Depuis la rentrée 2005, le conseil général ne prend plus en charge le transport des écoliers entre nos deux communes.

La ligne est subventionnée par le Département au taux de 50%. L'autre moitié est à la charge des communes suivant la convention signée pour 7 ans.

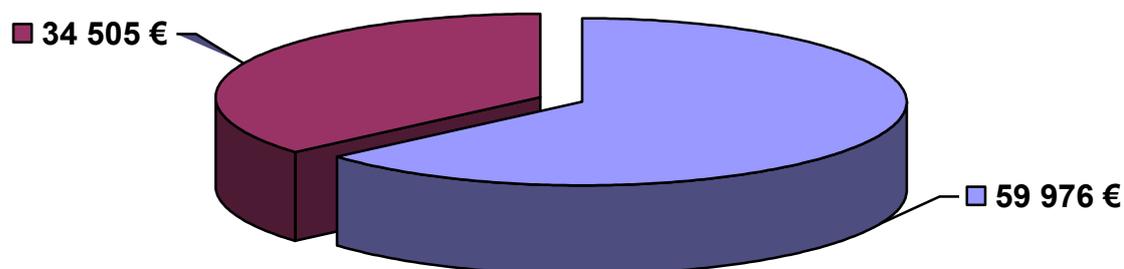
Ainsi le montant de la contribution de la commune de ROTHBACH s'élève à **2341,35 €** pour la période de septembre 2005 à juillet 2006.

Budget 2006 – Investissements

DEPENSES INVESTISSEMENTS : 65 756 €



RECETTES INVESTISSEMENTS : 94 481 €



L'état civil en 2006 :

NAISSANCES

Ethan WIMMENAUER
Né le 6 décembre 2005
Fils d'Angélique Wimmenauer

Antony Daniel Charles BEBEZECH
né le 20 juin 2006
fils de Laetitia BENEZECH

Alan Cian CENGIZ-MECKES
né le 3 septembre 2006
fils de Vanessa MECKES et de Ahmet CENGIZ

Marcel Kid André Joseph OBERNESSER-PANECK
né le 4 novembre 2006
Fils de Fleur ISIS-PANECK et de Marcel PANECK

MARIAGE

Le 25 février
Alain Jean Marie André HENRY et **Sylvie Marguerite Suzanne HOFF**

DECES

Le 17 février
Oscar HEINTZ né le 22 septembre 1936

Le 29 juin
Edwige GUTBUB née SCHAEFFER le 9 avril 1933

Le 4 août
Adolphe DANNER né le 18 septembre 1927

Le 6 septembre
Frédéric HUCKENDUBLER né le 15 septembre 1929

NOCES D'OR

MATHIS Willy et **ENGEL Lydia**
le 14 avril 1956



Les grands anniversaires en 2006

En 2006, la commune a remis le traditionnel cadeau pour célébrer les anniversaires importants des administrés suivants :

90 ans	- Mme TRAUTMANN Brunhilde	le 20/08/1916
	- Mme LORBEER Marguerite	le 06/12/1916
85 ans	- Mme MONNIER Marie	le 28/05/1921
	- M. KLEIN Henri	le 21/07/1921
80 ans	- Mme DANNER Elsa	le 24/07/1926
	- Mme HARTER Jeannette	le 16/09/1926
	- Mme STAATH Marthe	le 15/10/1926

ENVIRONNEMENT

RAPPEL de quelques règles élémentaires de civisme :

Dans un souci de salubrité publique, les propriétaires ou locataires sont appelés à nettoyer les trottoirs et caniveaux jouxtant leurs habitations.

Il en est de même en ce qui concerne le déblaiement de la neige et du verglas.
(Art. L.2212-2 du Code Général des collectivités territoriales)

Tout contrevenant est passible d'une amende.

Par ailleurs, il est rappelé qu'au cours des sorties, tout propriétaire de chien est tenu de le garder en laisse et de veiller à laisser la voie publique exempte de toute déjection canine...

Merci pour votre compréhension.

Mairie de ROTHBACH

 03 88 89 31 40

Fax 03 88 89 36 09

E-mail : Mairie.Rothbach@wanadoo.fr

Pour plus d'efficacité et afin d'optimiser les prestations du service administration, nous vous rappelons les heures de permanence :

Lundi :	10h à 12h
Mardi :	17h à 19h
Jeudi :	14h à 16h
Vendredi :	15h à 17h

FETE DE NOEL des aînés

Dimanche le 10 décembre 2006



Comme chaque année, nos aînés ont passé une agréable journée autour d'un bon repas dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Animation et chant :
Alfred Kempf
Musique :
André Fischbach



FETE DE NOEL de la jeunesse

C'est le **16 décembre** que notre jeunesse a clôturé l'année par un spectacle de théâtre d'ombres produit par : « Le Théâtre de l'image » de Renaud Fritz avec Anita Pirman à l'accordéon et le comédien Christophe Voltz.

Le Père Noël en a profité pour leur remettre le cadeau de la commune.

